

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LA PENNÉLÉ

Département du FINISTÈRE (29) / Commune de MORLAIX (29600)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de Lannuguy, route nationale 169	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit Lannuguy mentionné sur Scan Littoral. Pont à proximité également bien repérable. Par contre la route départementale qui passe sur ce pont est la D769 et non la RN169 (surement une erreur de frappe dans le décret). Positionnement confirmé par donnée SIG transmise par DDTM29.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

